

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date de révision : 11/03/2020

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, article 31

**1- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/INFORMATION DE LA SOCIÉTÉ/  
ENTREPRISE****Détails du produit****Nom commercial :** nettoyant et revitalisant pour cuir**Numéro d'article :** 49752**Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :** Aucune  
autre information pertinente n'est disponible.**Secteur d'utilisation :** SU21 Usages grand public : Ménages privés / Grand public / Consommateurs SU22**Usages professionnels :** Domaine public (administration, éducation, divertissement, services, artisans)**Catégorie de produits :** Produits d'entretien de l'air PC3**Catégorie de processus :** PROC7 Pulvérisation industrielle ,PROC11 Pulvérisation non industrielle**Usage prévu :** Préparation et entretien**Fabricant/Fournisseur :**Chamäleon GmbH  
Rudolf-Diesel-Straße 8a,  
69115 Heidelberg  
Allemagne**Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de :** Département de la  
sécurité des produits **Informations en cas d'urgence :** +49 70024112112 (CH)**2 - IDENTIFICATION DES DANGERS****Classification de la substance ou du mélange :**  
**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

flamme

Aérosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.



environnement

CHAMAELEON GMBH / RUDOLF-DIESEL-STRASSE 8A / 69115 HEIDELBERG / GERMANY

CHAMAELEON GMBH  
RUDOLF-DIESEL-STRASSE 8A  
69115 HEIDELBERG  
GERMANY

FON 0049 (0) 6221 - 520 440  
FAX 0049 (0) 6221 - 520 449  
MAIL INFO@CHAMAELEON-PRODUKTION.DE  
WEB WWW.CHAMAELEON-PRODUKTION.DE

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Irritation cutanée. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer de la somnolence ou des étourdissements.

#### Éléments d'étiquette

#### Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classé et étiqueté conformément au règlement CLP.

#### pictogrammes de danger



GHS02 GHS07 GHS09

#### Mot signal Danger

**Éléments de l'étiquetage déterminant le danger :** Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane **Mentions de danger**

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur. H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Mises en garde

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette du produit.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou toute autre source d'inflammation.

P251 Ne pas percer ni brûler, même après usage. P260

Ne pas respirer les vapeurs.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation en vigueur.

#### Informations Complémentaires:

En l'absence d'une ventilation suffisante, une accumulation de mélanges explosifs est possible.

#### Autres dangers

#### Résultats de l'évaluation PBT et

**vPvB PBT :**Sans objet.

**vPvB :**Sans objet.

### 3- COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

#### Caractérisation chimique : Mélanges

**Description:** Mélange des substances énumérées ci-dessous avec des ajouts non dangereux.

| Composants dangereux :                                                                                       |                                                                                                                                                                  |           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Numéro CE : 921-024-6<br>N° d'immatriculation : 01-2119475514-35                                             | Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane                                                                                             | 25-<50%   |
|                                                                                                              | Liquide inflammable 2, H225 Toxique<br>asphyxiant 1, H304 Toxique chronique pour le milieu aquatique 2, H411<br>Irritation de la peau. 2, H315 ; STOT SE 3, H336 |           |
| CAS : 74-98-6<br>EINECS : 200-827-9<br>Numéro d'index : 601-003-00-5 N° d'enregistrement : 01-2119486944-21  | propane                                                                                                                                                          | 12,5-<20% |
|                                                                                                              | Gaz inflammable 1A, H220 Gaz sous pression (compresseur), H280                                                                                                   |           |
| CAS : 106-97-8<br>EINECS : 203-448-7<br>Numéro d'index : 601-004-00-0 N° d'enregistrement : 01-2119474691-32 | butane                                                                                                                                                           | 10-<12,5% |
|                                                                                                              | Gaz inflammable 1A, H220 Gaz sous pression (compresseur), H280                                                                                                   |           |
| CAS : 75-28-5<br>EINECS : 200-857-2<br>Numéro d'index : 601-004-00-0 N° d'enregistrement : 01-2119485395-27  | isobutane                                                                                                                                                        | 10-<12,5% |
|                                                                                                              | Gaz inflammable 1A, H220 Gaz sous pression (compresseur), H280                                                                                                   |           |

| Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage de la composition |      |
|----------------------------------------------------------------------------------|------|
| hydrocarbures aliphatiques                                                       | ≥30% |
| parfums (salicylate de benzyle)                                                  | <5%  |

**Informations Complémentaires:** Pour le libellé des phrases de danger énumérées, reportez-vous à la section 16.

### 4- MESURES DE PREMIERS SECOURS

#### Description des mesures de premiers secours

**Après inhalation :** En cas de perte de conscience, placez le patient en position latérale stable pour le transport. **Après**

**contact avec la peau :** Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer abondamment. **Après le contact visuel :**

Rincer l'œil ouvert pendant plusieurs minutes sous l'eau courante.

**Après avoir avalé :** Buvez beaucoup d'eau et aérez la pièce. Appelez immédiatement un médecin.

**Symptômes et effets les plus importants, à la fois aigus et différés :** Aucune autre information pertinente n'est disponible.

**Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire :**

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

**5- MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****Médias d'extinction**

**Agents extincteurs appropriés :** Utiliser des méthodes d'extinction d'incendie adaptées aux conditions environnantes.

**Risques particuliers liés à la substance ou au mélange :** Lors du chauffage ou en cas d'incendie, des gaz toxiques sont produits. **Conseils aux pompiers -**

**Équipement de protection :** Dispositif de protection respiratoire buccale.

**6- MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

**Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Installer un appareil de protection respiratoire.

Portez un équipement de protection. Éloignez les personnes non protégées. Tenez-vous à l'écart de toute source d'inflammation.

**Précautions environnementales :**

Signalez immédiatement aux autorités compétentes tout déversement dans un cours d'eau ou un réseau d'égouts. Ne laissez pas le liquide pénétrer dans les égouts, les eaux de surface ou les eaux souterraines.

**Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage :** Éliminer les matériaux contaminés comme déchets conformément au point 13.

Assurer une ventilation adéquate.

**Référence à d'autres sections**

Consultez la section 7 pour obtenir des informations sur la manipulation en toute sécurité.

Consultez la section 8 pour obtenir des renseignements sur l'équipement de protection individuelle. Consultez la section 13 pour obtenir des renseignements sur l'élimination des déchets.

**7- MANUTENTION ET STOCKAGE**

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :** Assurez une bonne ventilation/évacuation d'air sur le lieu de travail.

**Informations sur la protection contre les incendies et les explosions :**

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur un matériau incandescent.

Tenir toute source d'ignition éloignée. Ne pas fumer.

Gardez un appareil de protection respiratoire à portée de main.

**Conditions de stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

## Stockage:

### Exigences auxquelles doivent répondre les entrepôts et les conteneurs:

Respectez la réglementation officielle relative au stockage des emballages contenant des récipients sous pression. **Informations concernant le stockage dans un entrepôt commun :** Non requis. **Informations complémentaires sur les conditions de stockage :** Conserver le récipient bien fermé. **Classe de stockage :** 2

B

**Utilisation(s) finale(s) spécifique(s) :** Aucune autre information pertinente n'est disponible.

## 8 – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### Paramètres de contrôle

**Informations complémentaires concernant la conception des installations techniques :** Aucune autre donnée ; voir point 7.

| Ingrédients dont les valeurs limites nécessitent une surveillance sur le lieu de travail : |                                                                                                                                                                  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 106-97-8 butane                                                                            |                                                                                                                                                                  |
| WEL                                                                                        | Valeur à court terme : 1 810 mg/m <sup>3</sup> , 750 ppm<br>Valeur à long terme : 1 450 mg/m <sup>3</sup> , 600 ppm Carc<br>(si plus de 0,1 % de buta-1,3-diène) |

**Informations Complémentaires:** Les listes en vigueur au moment de leur élaboration ont servi de base.

### Contrôles d'exposition

#### Équipements de protection individuelle : Mesures générales de

**protection et d'hygiène :** Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux. Retirer immédiatement tout vêtement souillé ou contaminé. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz/fumées/aérosols.

Éviter tout contact avec la peau.

Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

### Protection respiratoire :

En cas d'exposition brève ou de faible pollution, utiliser un appareil respiratoire à filtration. En cas d'exposition intense ou prolongée, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome.

Filtre A2/P3

**Protection des mains :** gants de protection

### Matière des gants :

Caoutchouc butyle, BR

Le choix des gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité et varie d'un fabricant à l'autre.

### Temps de pénétration du matériau du gant :

Les gants en caoutchouc butyle d'une épaisseur de 0,4 mm résistent à l'acétone pendant 480 minutes.

Acétate de butyle : 60 min

Acétate d'éthyle : 170 min

Xylène : 42 min

Les gants en caoutchouc butyle d'une épaisseur de 0,4 mm offrent une résistance aux solvants de 42 à 480 minutes. Par mesure de précaution, nous recommandons aux utilisateurs et aux responsables de la sécurité au travail de considérer une durée de résistance aux solvants de 42 minutes. Au vu des données de la section 3 de cette fiche de données de sécurité, une durée de résistance supérieure peut être envisagée dans certains cas.

**Protection oculaire** : Non requis.

## 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| Informations sur les bases physiques                                                      | et propriétés chimiques                        |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| <b>Informations générales</b>                                                             |                                                |
| <b>Apparence:</b>                                                                         |                                                |
| Formulaire:                                                                               | <i>Aérosol</i>                                 |
| Couleur:                                                                                  | <i>Incolore</i>                                |
| Odeur:                                                                                    | <i>Aromatique</i>                              |
| Seuil olfactif :                                                                          | <i>Indéterminé.</i>                            |
| valeur du pH :                                                                            | <i>Indéterminé.</i>                            |
| <b>Changement d'état</b>                                                                  |                                                |
| Point de fusion/point de congélation : Point d'ébullition initial et plage d'ébullition : | <i>Indéterminé.</i>                            |
|                                                                                           | <i>Non applicable, sous forme d'aérosol.</i>   |
| Point d'éclair:                                                                           | <i>Non applicable, sous forme d'aérosol.</i>   |
| Inflammabilité (solide, gaz) :                                                            | <i>Sans objet.</i>                             |
| Température d'inflammation :                                                              | <i>&gt; 200 °C (&gt;392 °F)</i>                |
| Température de décomposition :                                                            | <i>Indéterminé.</i>                            |
| Propriétés explosives :                                                                   | <i>Indéterminé.</i>                            |
| <b>Limites d'explosion :</b>                                                              |                                                |
| Inférieur:                                                                                | <i>0,6 % vol.</i>                              |
| Supérieur:                                                                                | <i>10,9 % vol.</i>                             |
| Pression de vapeur à 20 °C (68 °F) :                                                      | <i>3500 hPa (2625,2 mm Hg)</i>                 |
| Densité à 20 °C (68 °F) :                                                                 | <i>0,6 g/cm<sup>3</sup> (5 lb/gal)</i>         |
| Densité relative                                                                          | <i>Non déterminé.</i>                          |
| Densité de vapeur                                                                         | <i>Indéterminé.</i>                            |
| Taux d'évaporation                                                                        | <i>Sans objet.</i>                             |
| Solubilité dans l'eau / Miscibilité avec l'eau :                                          | <i>Non miscibles ou difficiles à mélanger.</i> |
| Coefficient de partage : n-octanol/eau :                                                  | <i>Indéterminé.</i>                            |

|                                                              |                     |
|--------------------------------------------------------------|---------------------|
| <b>Viscosité:</b>                                            |                     |
| Dynamique:                                                   | <i>Indéterminé.</i> |
| Cinématique:                                                 | <i>Indéterminé.</i> |
| <b>Teneur en solvant :</b>                                   |                     |
| Solvants organiques :                                        | 89,9 %              |
| COV (EC)                                                     | ---                 |
|                                                              | 583,4 g/l           |
| COV-UE%                                                      | 89,90 %             |
| <b>Teneur en matières solides :</b>                          |                     |
|                                                              | 10,1 %              |
| <b>Autres informations</b>                                   |                     |
| <i>Aucune autre information pertinente n'est disponible.</i> |                     |

## 10- STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Réactivité** Aucune autre information pertinente n'est disponible.

**stabilité chimique**

**Décomposition thermique / conditions à éviter :** Aucune décomposition si utilisé conformément aux spécifications. **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue. **Conditions à éviter** Aucune autre information pertinente n'est disponible. **Matériaux incompatibles :** Aucune autre information pertinente n'est disponible.

**Produits de décomposition dangereux :** Aucun produit de décomposition dangereux n'est connu.

## 11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

**Informations sur les effets toxicologiques**

**Toxicité aiguë :** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

|                                                                                |           |                    |
|--------------------------------------------------------------------------------|-----------|--------------------|
| <b>Valeurs DL50/CL50 pertinentes pour la classification :</b>                  |           |                    |
| <b>Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, &lt;5% n-hexane</b> |           |                    |
| Oral                                                                           | DL50      | > 5840 mg/kg (rat) |
| Dermique                                                                       | DL50      | > 2920 mg/kg (rab) |
| Inhalateur                                                                     | LC50 / 4h | > 25,2 mg/l (rat)) |

**Effet irritant principal :**

**Corrosion/irritation cutanée :**

Provoque une irritation cutanée.

**Lésions/irritations oculaires graves :** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée :** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Informations toxicologiques complémentaires :**

**Effets CMR (cancérogénicité, mutagénicité et toxicité pour la reproduction)**

**Mutagenicité des cellules germinales** :D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. **Cancérogénicité** :D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. **Toxicité pour la reproduction** :D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. **STOT - exposition unique** :

Peut provoquer de la somnolence ou des vertiges.

**Exposition répétée STOT** :D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. **Risque d'aspiration** :D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Toxicité

| Toxicité aquatique :                                                 |                        |
|----------------------------------------------------------------------|------------------------|
| Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane |                        |
| EC50 / 48 h                                                          | 3 mg/l (daphnie magna) |
| CE 50 / 72 h                                                         | 30-100 mg/l (algues)   |
| LC50 / 96 h                                                          | 11,4 mg/l (poisson)    |

**Persistence et dégradabilité**Aucune autre information pertinente n'est disponible. **Potentiel de bioaccumulation**Aucune autre information pertinente n'est disponible. **Mobilité dans le sol**Aucune autre information pertinente n'est disponible. **Effets écotoxiques** :

**Remarque:**Toxique pour les poissons **Informations**

**écologiques complémentaires : Remarques générales :**

Classe de danger pour l'eau 3 (Réglementation allemande) (Auto-évaluation) : extrêmement dangereux pour l'eau  
Ne laissez pas ce produit atteindre les eaux souterraines, les cours d'eau ou les réseaux d'égouts, même en petites quantités. Danger pour l'eau potable si même des quantités infimes s'infiltrant dans le sol.

Également toxique pour les poissons et le plancton des plans d'eau.

Toxique pour les organismes aquatiques.

### Résultats de l'évaluation PBT et

**vPvB PBT** :Sans objet.

**vPvB** :Sans objet.

**Autres effets indésirables** :Aucune autre information pertinente n'est disponible.

## 13- CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Méthodes de traitement des

### déchets Recommandation

Ne pas jeter avec les ordures ménagères. Ne pas laisser ce produit atteindre le système d'égouts.

CHAM'ALEON GMBH / RUDOLF-DIESEL-STRASSE 8A / 69115 HEIDELBERG / GERMANY

CHAM'ALEON GMBH  
RUDOLF-DIESEL-STRASSE 8A  
69115 HEIDELBERG  
GERMANY

FON 0049 (0) 6221 - 520 440  
FAX 0049 (0) 6221 - 520 449  
MAIL INFO@CHAMAELEON-PRODUKTION.DE  
WEB WWW.CHAMAELEON-PRODUKTION.DE

## Emballage non nettoyé :

### Recommandation:

L'élimination doit être effectuée conformément à la réglementation officielle.

L'élimination doit être effectuée conformément à la réglementation officielle.

## 14- INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS

### Numéro ONU

ADR, IMDG, IATA

ONU1950

### Nom d'expédition approprié de l'ONU

ADR

IMDG

IATA

1950 AÉROSOLS, AÉROSOLS DANGEREUX POUR  
L'ENVIRONNEMENT (Naphta (pétrole), hydrotraité léger),  
POLLUANT MARIN  
AÉROSOLS inflammables

### Classe(s) de danger pour le transport ADR



Classe

Étiquette

2 5F Gaz.  
2.1

### IMDG



Classe

Étiquette

2.1  
2.1

### IATA



Classe

Étiquette

2.1  
2.1

CHAM'ALEON GMBH / RUDOLF-DIESEL-STRASSE 8A / 69115 HEIDELBERG / GERMANY

CHAM'ALEON GMBH  
RUDOLF-DIESEL-STRASSE 8A  
69115 HEIDELBERG  
GERMANY

FON 0049 (0) 6221 - 520 440  
FAX 0049 (0) 6221 - 520 449  
MAIL INFO@CHAMAELEON-PRODUKTION.DE  
WEB WWW.CHAMAELEON-PRODUKTION.DE

**Groupe d'emballage**  
ADR, IMDG, IATA

non réglementé

**Risques environnementaux :**  
**Polluant marin :**

Oui

Symbole (poisson et arbre)

**Marquage spécial (ADR) :**

Symbole (poisson et arbre)

**Précautions particulières pour l'utilisateur**

Avertissement : Gaz.

Numéro d'identification du danger (code Kemler) : -

Numéro EMS :

FD,SU

Code d'arrimage :

SW1 Protégé des sources de chaleur.

SW22 Pour les aérosols d'une capacité maximale de 1 litre :

Catégorie A. Pour les aérosols d'une capacité supérieure à 1 litre :

Catégorie B. Pour les aérosols usagés : Catégorie C, à tenir à l'écart des zones d'habitation.

Code de ségrégation :

SG69 Pour les AÉROSOLS d'une capacité maximale de 1 litre :

Ségrégation comme pour la classe 9. Stocker « séparé de » la classe 1 sauf pour la division 1.4.

Pour les AÉROSOLS d'une capacité supérieure à 1 litre : tri selon la subdivision appropriée de la classe 2. Pour les AÉROSOLS DÉCHETS :

Ségrégation selon la subdivision appropriée de la classe 2.

**Transport en vrac conformément à l'annexe II**  
**de Marpol et au code IBC :**

Sans objet.

**Transport/Informations complémentaires :**

ADR

**Quantités limitées (QL)**

1L

**Quantités exceptionnelles (QE)**

Code : E0

Non autorisé en tant que code de quantité  
exceptionnelle : E0

Quantité 2 non autorisée

**Catégorie Transport**

**Code de restriction du tunnel**

D

**IMDG**

**Quantités limitées (QL)**

1L

**Quantités exceptionnelles (QE)**

Code : E0

Non autorisé en tant que code de quantité  
exceptionnelle : E0

Quantité non autorisée

Règlement modèle des Nations Unies:

ONU 1950 AÉROSOLS, 2.1, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

## **15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

Réglementation/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifique à la substance ou au mélange :

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des ingrédients n'est mentionné.

Catégorie Seveso

P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

E2 Dangereux pour le milieu aquatique

Quantité admissible (tonnes) pour l'application des exigences de niveau inférieur 150 t

Quantité admissible (tonnes) pour l'application des exigences de niveau supérieur 500 t

Réglementations nationales :

Autres réglementations, limitations et réglementations prohibitives

|                                                                                         |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon le règlement REACH, article 57</b> |
| Aucun des ingrédients n'est mentionné.                                                  |

Évaluation de la sécurité chimique : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

## **16-AUTRES INFORMATIONS**

Phrases pertinentes

H220 Gaz extrêmement inflammable. H225 Liquide et vapeurs hautement inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations et acronymes :

RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

OACI : Organisation de l'aviation civile internationale

ADR : Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG : Code maritime international pour les marchandises dangereuses ;

IATA : Association internationale du transport aérien

SGH : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques ;

EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

■ ELINCS : Liste européenne des substances chimiques notifiées

CAS : Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society) COV :

Composés organiques volatils (États-Unis, UE)

CL50 : Concentration létale à 50 % ;

DL50 : Dose létale à 50 %

PBT : Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques ;

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes ; vPvB :

Substances très persistantes et très bioaccumulables ; Gaz

inflammables 1A : Gaz inflammables – Catégorie 1A ; Aérosols

1 : Aérosols – Catégorie 1

Gaz comprimés : Gaz sous pression – Gaz comprimés. Liquides inflammables

de catégorie 2 : Liquides inflammables de catégorie 2.

Irritation cutanée 2 : Corrosion/irritation cutanée – Catégorie 2

STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3 ;

Asp. Tox. 1 : Risque d'aspiration – Catégorie 1

Catastrophe aquatique chronique de catégorie 2 : Danger pour le milieu aquatique – danger aquatique à long terme – Catégorie 2

Les informations contenues dans ces fiches sont basées sur l'état actuel des connaissances et la législation nationale en vigueur. Elles fournissent des indications sur les aspects liés à la santé, à la sécurité et à l'environnement et ne sauraient être interprétées comme une garantie de performance technique ou d'adéquation à des applications particulières.